



## Saisie vente alors que jugement de 2004

Par **carlotta28**, le **12/06/2014** à **12:28**

Bonjour,

Il y a quelques semaines j'ai eu une lettre qui ressemblait a 1 commandement de payer de la part d'une sté de recouvrement Contentia..

Je rentre chez moi et doive sur ma porte une lettre d'un huissier me dit qu'il me laisse une dernière chance avant de procéder a la saisie-vente.

Surprise de tout ça.. il y avait eu un jugement en 2004 , et une saisie sur compte bancaire en 2005 et depuis absolument rien.

Montant restant 845€

Le jugement concerne mon créancier Cofidis, qu'est-ce que Contentia a avoir dedans.?

Ont-ils le droit de faire cette saisie vente.?

Que puis-je faire.?

Je me suis déplacée chez ce faleux huissier, j'ai été reçu par une de ses Collaboratrice très désagréable qui me dit que l'on va pas discuter 30 plombe.... bref, j'explique que je suis au chômage depuis peu, que je vais toucher 800€, que j'ai 500€ de loyer + facture courante et suis seule avec un enfant de 8 ans.. La collaboratrice le répond qu'elle peut accorder que 281€66 sur 3 mois..

Je lui dis que c'est impossible, s'énerve et met fin a la communication..

Mon bailleur a installé une nouvelle porte, j'ai peur que l'huissier demande au sérurier de procéder a l'ouverture de la porte, rien que le changement de sérure cou te 600€

Que dois-je faire.? Que puisse-je faire.?

MERCI

Par **louison123**, le **12/06/2014** à **12:54**

Il faut savoir si ces 845 EUr sont justifiés car je ne vois pas pourquoi la saisie opérée en 2005 n'a pas soldé la totalité de la créance.

Il faudra vérifier le jugement et les sommes prélevées.

Compte tenu du montant, ne vous inquiétez pas, l'huissier ne vas venir chez vous pour faire une saisie vente.

Par **carlotta28**, le **12/06/2014** à **15:10**

Merci Louisson123

La créance Cofidis au j'avais était de 1900€, j'avais a l'époque réglé une partie mais suite a changement de situation et au faite que je me retrouvais seule avec 1 bébé je n'avais peu payer les 845€ restant..  
D'après ce que j'ai peu lire une saisie vente ne peut avoir lieu en dessous de 596€ hors je dois plus..  
Mais que puis-je faire.?  
Et est-ce normal que mon créancier soit devenu une société de recouvrement colle contentia.?  
Merci

Par **louison123**, le **12/06/2014** à **15:35**

Contentia est la filiale recouvrement de COFIDIS,  
avez vous pensé à déposer un dossier de surendettement à la BDF ?  
Car compte tenu de votre situation, vous auriez droit à une procédure de rétablissement personnel

Par **carlotta28**, le **12/06/2014** à **22:14**

Non je n'ai pas fais de dossier de surendetement.. je n'ai que cette créance pour laquelle je pensais qu'il y avait prescriptn ou quelque chose comme-ça.  
J'ai peur que l'huissier procède a l'ouverture debnla noorte en mon absence..  
Pensez-vous que si je leur envoie une toute petite somme entre 20 ou 30€ cela décalera la procédure de saisie vente.?  
La dernière saisie sur compte bancaire date de 2005, ne sont-ils pas sensé faire de nouveau une saisie sur compte avant de faire une saisie vente.?  
N'y a-t-il pas un défaut de procédure.?  
D'autant que je ne comprend pas que de 2005 a 2014 il ne se soit rien passé sachant que je n'ai ni changé de banque, ni d'adresse..

Par **louison123**, le **13/06/2014** à **11:06**

Il y a eu jugement, ils peuvent faire une saisie sur compte mais ne vous focalisez pas sur la saisie vente car comme je vous ai dit, l'enjeu financier ne justifie pas la saisie vente (cela leur revient plus cher à faire appel à un déménageur + frais de stockage etc..)  
Concernant le surendettement, vous y avez droit si vous ne pouvez pas régler la dette exigible.  
Je vous conseille d'aller voir l'association CRESUS spécialiste dans ce domaine et qui est en contact avec la BDF

Par **carlotta28**, le **14/06/2014** à **00:54**

Merci pour votre réponse.. Mais j'avoue que ce qui m'angoise s'est qu'il fasse appel au

Sérurier pour accéder au logement afin d'établir 1 inventaire..

L'huissier ma laissé 1 document sur ma porte il y a 4 jours me disant qu'il me laissait une dernière chance avant saisi vente.. C'est après ce document que je ne suis rendu à son étude afin de trouvé 1 accord mais j'avais été mal reçu par sa collaboratrice comme expliqué dans mon 1er message..

Mon bailleur a instant des portes blindés a tous les locataires en nous expliquant que si l'ont cassaient nos clef dedans cela nous coûterait 600€ pour faire changer la serrure donc forcément j'ai peur que l'huissier revienne en mon absence et qu'il fasse appel au Sérurier, je n'ai pas cette somme...